

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
de la SOMME

ARRONDISSEMENT
d'ABBEVILLE

S.I.A.E.P.
Région de GUESCHART

Délibération du Conseil Syndical S²LO

concernant l'approbation du Compte Financier Unique 2024

SEANCE du 06 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 mai à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 18 avril 2025

OBJET :
Approbation du
Compte Financier Unique 2024.

N° Délibération : 2025/D001

Membres en exercice :	44	Votants :	30
Etaient présents :	27	Abstentions :	00
Pouvoirs :	03	Contre :	00
Etaient excusés :	08	Pour :	30
Etaient absents :	08		

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

Le Compte Financier Unique se substitue au Compte Administratif qui était établi par le SIAEP de la Région de Gueschart et le Compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Le Compte Financier Unique vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du SIAEP de la Région de Gueschart ;

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique ;

Monsieur le Président présente le Compte Financier Unique 2024 du SIAEP de la Région de Gueschart qui dégage les résultats suivants :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	905 503,00	858 177,00	1 763 680,00
	Recettes réalisées (1)	B	489 596,09	838 911,31	1 328 507,40
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	629 897,00	1 464 905,00	2 094 802,00
	Dépenses réalisées (1)	E	255 013,22	732 896,32	987 909,54
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	234 582,87	106 014,99	340 597,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-275 605,59	606 727,73	331 122,14
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-41 022,72	712 742,72	671 720,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-41 022,72	712 742,72	671 720,00

Les annexes du Compte Financier Unique 2024 peuvent être consultées auprès du service comptabilité.

Le comité syndical, à l’issue de sa discussion sur le Compte Financier Unique 2024 procède à l’élection d’un président de séance (autre que le Président) en application de l’article L2121-14 du CGCT ;

Mme DUTHOIT Paulette est élue président(e) de séance à l’unanimité des voix.

Monsieur le Président quitte la séance à l’issue de la discussion sur le Compte Financier Unique 2024.

II est donc proposé au comité syndical d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du SIAEP de la Région de Gueschart.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, **ADOpte à l’unanimité** le Compte Financier Unique 2024 du SIAEP de la Région de Gueschart.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 07 mai 2025.

Pour expédition conforme,
Le Président,

Fabien CARPENTIER




Le secrétaire,

Stéphane DECREPT

